

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 28 juin 2023 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

**23/050/AGE**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'intégration - 1<sup>ère</sup> répartition 2023.**

23-39735-DGAJSP

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à soutenir leurs actions.

Il est ainsi proposé de procéder à une première répartition de subventions au titre des crédits de l'année 2023 pour un montant de 243 500 Euros (deux cent quarante-trois mille cinq cent Euros) dont 7 500 Euros pour des associations de notre secteur.

Il s'agit de délibérer afin d'autoriser la dépense qui sera effectuée au titre de l'année 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1**

Des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur dont la liste suit, au titre de l'année 2023 et dans le cadre d'une première répartition :

Associations	Adresses	Numéros de dossier	Conventions	Montants en Euros
Association des Equipements collectifs les Escourtines	La Millière, 15 traverse de la Solitude 13011 Marseille	EX023412	ci-annexée	2 500
Association Socio-Culturelle et Sportive Forbin	M. Abdelkader Bouberker Bat. 4 Le Forbin, 302 Bd de Saint Marcel 13011 Marseille	EX022110	ci-annexée	3 000
Equipe saint Vincent Halte Vincent la Valentine	Etablissement Pénitentiaire pour mineurs, Montée Commandant de Robien 13011 Marseille	EX022597	ci-annexée	2 000

**ARTICLE 2**

Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations citées dans l'article 1 et la Ville de Marseille.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

**ARTICLE 3**

La dépense d'un montant total de 243 500 Euros (deux cent quarante-trois mille cinq cent Euros), dont 7 5000 Euros pour des associations du secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2023, chapitre 65 - nature 6574 – fonction 523 – service 03082 – action 13900910.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**